



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Présents : Chantal BARRIERE- Ghislain CABAL-ZINCK, Virginie CASTANIER, Zoé POHL BOUSQUET, Gérard RAMONDENC, Christophe RAYSSAC- Dominique ROURE, Jean- Jacques SELLAM, Christian VERNHET

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR

- Résultats de la commission d'appel d'offre pour les logements de la maison Rascalou
 - Validation des comptes rendus des conseils du 03 Juin et du 15 Avril
 - Questions diverses
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 ; il informe le conseil de la démission de Sylvie Meunier pour des raisons personnelles et présente l'ordre du jour.

- **Résultats de la commission d'appel d'offre pour les logements de la maison Rascalou.**

Monsieur le Maire présente les modalités d'attribution des marchés lancés pour l'aménagement de la maison Rascalou. Il rappelle au conseil municipal qu'il convient d'attribuer les marchés aux entreprises ayant répondu aux appels d'offre.

Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres a été déposé en ligne le 25 mars et clos le 25 avril. L'ouverture des plis a eu lieu le 25 avril à 14H et a donné lieu à des consultations avec les soumissionnaires. Monsieur le maire mentionne les travaux de la commission municipale d'appel d'offre qui a entendu le maître d'ouvrage monsieur Eric Bertrand, architecte.

Puis il donne la parole à Gérard Ramondenc qui présente chaque lot avec les entreprises candidates et les propositions d'entreprises retenues au regard des critères (prix, qualité technique du dossier, délais...).

A l'issue des échanges, le conseil municipal délibère à l'unanimité en choisissant pour le lot1 l'entreprise Blanc, pour le lot 2 l'entreprise Euro façade, pour le lot 3 l'entreprise Puech, pour le lot 4 l'entreprise Caumes, pour le lot 5 l'entreprise Barthes, pour le lot 6 l'entreprise G12 carrelages, pour le lot 7 l'entreprise Daffas, pour le lot 8 l'entreprise Boyer, pour le lot 9

l'entreprise Alinat ; la consultation est relancée pour le lot 10 (métallerie) faute de réponse satisfaisante.

- **Validation des comptes rendus des conseils municipaux des 15 Avril et 03 Juin**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus des conseils du 15 avril et du 03 Juin n'ont pas encore été validés ; il propose leur adoption. Jean jacques Sellam intervient pour dire son désaccord sur la formulation dans le compte rendu du 03 Juin sur le passage qui relate l'intervention de Dominique Roure quand il donne lecture de la réponse faite par la commune au SIAEP en qualifiant la proposition du SIAEP de proposition « limitée et incertaine ».

Virginie Castanier, Gérard Ramondenc et Dominique Roure interviennent tour à tour pour rappeler que, s'agissant d'un compte rendu, on ne peut modifier à posteriori les éléments du débat, que le débat sur l'adoption des comptes rendu du conseil est une garantie démocratique qui n'existait pas précédemment. Au final, Dominique Roure, prenant en compte le désaccord de Jean jacques Sellam, propose de remplacer « considérant » par « précise » pour bien rester dans la stricte lecture du courrier sans autre commentaire ou nuance que pourrait apporter le terme « considérant ». A l'issue des échanges, les comptes rendus sont validés par le conseil à 8 voix pour et 1 contre "

- Monsieur le maire propose ensuite un tour de table pour traiter les questions diverses.
 - **La divagation et la multiplication des chats** au sein du bourg, créant des nuisances odorantes, sont de nouveau évoquées. Monsieur le Maire et le conseil sont résolus à engager les démarches (information des propriétaires de chats- capture des chats et stérilisation en convention avec la SPA) Cette démarche constituera une dépense importante pour la commune.
 - **Le mauvais état de la route des Ardaliès** est évoqué. Cette route est pour une part départementale et pour une autre part communautaire. Des travaux doivent être réalisés mais ils seront effectués après la réparation du pont.
 - **La situation de l'école primaire** est abordée suite au conseil d'école de la semaine précédente. Les questions de l'effectif prévu (15 élèves), du remplacement de l'ATSEM, du transport scolaire, de la réponse de la commune à l'appel d'offre de l'éducation nationale (ENT école) sont abordés.
 - **Un point est fait sur l'élaboration du projet de territoire** suite à la séance de travail des conseillers municipaux.

Monsieur le maire conclut le conseil à 22H10.